



# Programme Afrique-Brésil-France

## Lutte contre la désertification en Afrique

Promotion de la sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté

Programme de coopération scientifique tripartite entre l'Agence Inter-établissements de Recherche pour le Développement (AIRD), l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) et le Conseil National de Développement Scientifique et Technologique (CNPq), Brésil

### Appel à propositions

Date de clôture : 20 octobre 2012

L'Agence Inter-établissements de Recherche pour le Développement (AIRD<sup>1</sup>), l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) et le Conseil National de Développement Scientifique et Technologique (CNPq, Brésil), lancent un appel à projets de recherche tripartite Afrique-Brésil-France, portant sur les zones arides et semi-arides d'Afrique, et spécialement les régions couvertes par l'Initiative Africaine Grand Muraille Verte<sup>2</sup> (IAGMV), aux chercheurs ou enseignants-chercheurs d'institutions d'enseignement et/ou de recherche françaises, brésiliennes et africaines.

#### 1. Objectifs

---

- Structurer une communauté scientifique Afrique-Brésil-France d'appui à la lutte contre la désertification en Afrique, et en particulier sur la bande sahélo-saharienne de la GMV.
- Renforcer les capacités et connaissances scientifiques sur ces régions arides et semi-arides.
- Renforcer le lien entre science et société -partenaires gouvernementaux, acteurs économiques et associatifs, communautés afin de contribuer à une gestion durable des zones arides et semi-arides et lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

#### 2. Thématiques ciblées

---

Les thématiques ciblées recouvrent :

- Agriculture et alimentation,
- Gestion des ressources naturelles (eau, sol, biodiversité, ...),
- Adaptation au changement climatique,
- Développement durable et humain,
- Gouvernance,

---

<sup>1</sup> Dont sont membres fondateurs l'IRD, le CNRS, le CIRAD, l'INSERM, l'Institut Pasteur et la CPU.

<sup>2</sup> Burkina-Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad.

- Technologie et innovation,

Sont encouragés les projets combinant des actions transverses multi-thématiques et visant à produire des nouvelles connaissances et leur valorisation socio-économique.

### 3. Modalités des projets

---

- 3.1 **Des projets de recherche tripartite** : Des propositions dans les thématiques ciblées seront acceptées à condition qu'elles s'appuient sur une collaboration scientifique tripartite entre des chercheurs et/ou enseignants-chercheurs d'institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche implantées en France, en Afrique et au Brésil.
- 3.2 **Visites exploratoires** : visites pour une durée maximale de 15 jours, orientées à l'identification, discussion et l'élaboration de propositions conduisant à la mise en place de futurs projets de recherche tripartite impliquant des équipes d'Afrique, Brésil et France.
- 3.3 **Colloques scientifiques**: réunissant des chercheurs et/ou enseignants-chercheurs d'institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche implantées en France, en Afrique et au Brésil.

### 4. Conditions d'éligibilité

---

- 4.1 Les propositions doivent s'appuyer sur un partenariat tripartite France-Afrique-Brézil. Les projets associant plusieurs pays africains, dont au moins un de la zone GMV, sont encouragés.
- 4.2 Les propositions doivent être soumises simultanément dans les langues officielles des bailleurs, à l'AIRD, à l'APGMV et au CNPq, avant la date de clôture de l'appel, en respectant les critères d'éligibilité décrits dans le présent chapitre.
- 4.3 Toutes les propositions doivent intégrer un résumé en anglais d'une page, mettant clairement en avant les objectifs et déroulement du projet soumis.
- 4.4 La collaboration entre les parties impliquées dans la proposition est entendue d'abord comme une coopération scientifique. Elle suppose un partenariat centré sur des activités de recherche partagées et comportant un volet de formation par la recherche.
- 4.5 Les coordinateurs de projet doivent justifier d'un niveau équivalent au doctorat et présenter une production scientifique de qualité, en particulier dans les cinq dernières années.
- 4.6 Les projets de recherche présentés doivent avoir une durée maximale de 36 mois. Les projets de visites exploratoires ou de colloques doivent être réalisés dans une période maximale de 24 mois.
- 4.7 Un chercheur ou enseignant-chercheur ne peut participer qu'à une seule proposition.
- 4.8 Côté français, les coordinateurs de projet doivent être des chercheurs et/ou enseignants-chercheurs des institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche françaises membres de l'AIRD. Les propositions doivent être présentées par les coordinateurs de projet avec l'accord écrit de leur institution d'appartenance et de leur directeur d'unité.

### 5. Critères de sélection

---

- 5.1 Les projets qui auront réuni les conditions d'éligibilité décrites dans le chapitre 4, seront évalués par des comités d'experts *ad hoc*, désignés séparément par chacune des parties selon les **critères suivants** qui s'appliqueront aux trois modalités de projets (Projets de recherche tripartite, visites exploratoires, colloques):

Item	Critère de sélection	Notation 1 à 5
A	La pertinence de la proposition : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adéquation aux objectifs du programme</li> <li>• Adéquation aux thématiques et régions ciblées</li> <li>• Impact et résultats attendus</li> </ul>	
B	L'excellence scientifique	
C	La qualité du partenariat	
D	Les compétences des coordinateurs des projets et des équipes impliquées : expérience de coordination de projets de coopération internationale, compétences, capacités de formation de ressources humaines	
E	La cohérence générale de la proposition, notamment l'adéquation entre les résultats attendus et les activités proposées	
F	L'adéquation entre les activités prévues et le budget du projet	
G	La pertinence des activités de formation programmées	
H	Les actions de culture(?) diffusion scientifique proposées	
I	Perspectives de développement et de pérennisation du projet et des actions de formation sur le moyen-long terme	

5.2 Après évaluation des projets par les comités d'experts *ad hoc* désignés par chacune des parties, les projets sélectionnés seront soumis au comité de pilotage du programme tripartite -constitué par les représentants de l'AIIRD, du CNPq et de l'APGMV- qui interclassera les projets pour l'attribution du financement.

5.3 Les résultats de l'évaluation des projets seront diffusés sur les sites web de l'AIIRD (<http://www.aird.fr>), de l'APGMV ([www.grandemurailleverte.org](http://www.grandemurailleverte.org)) et du CNPq ([www.cnpq.br](http://www.cnpq.br)) et communiqués aux coordinateurs de projets, à la date précisée dans le calendrier de l'appel.

5.4 Les projets qui présentent des perspectives solides et originales en termes de renforcement de capacités en Afrique seront privilégiés. Il est recommandé aux coordinateurs de projets d'exposer clairement les perspectives de développement et de pérennisation de leur projet de recherche et de formation sur le moyen-long terme.

## 6. Ressources financières

6.1 Les ressources de cet appel sont de l'ordre de 900.000 € sur trois ans, financées à parts égales par l'AIIRD, l'APGMV et le CNPq. Les propositions seront soutenues dans la limite des ressources financières disponibles.

6.2 Pour ce premier appel à propositions, le montant des financements demandés dans chaque proposition est plafonné comme suit :

Type de proposition	Financement total maximal	Financement Maximal de l'AIIRD	Financement Maximal du CNPq	Financement Maximal de l'APGMV
Projet de recherche tripartite	90 000	30 000 euros	30 000 euros	30 000 euros
Colloques	30 000	10000 euros	10 000 euros	10 000 euros
Visites exploratoires	20 000	5 000 euros	10 000 euros	5 000 euros

6.3 Le budget de chaque proposition doit être élaboré en considérant le montant maximal à financer par proposition ainsi que le montant maximal par bailleur. Le chapitre suivant identifie les actions qui peuvent être financées par chaque bailleur (dépenses éligibles).

## 7. Dépenses éligibles

---

### 7.1 Dépenses éligibles dans le cadre du financement de l'AIRD :

- a) Frais de mission de courte durée (2 mois maximum) des chercheurs Français et Africains ;
- b) Bourses d'échanges scientifiques et de formation pour le renforcement de capacités en Afrique d'une durée maximale de 6 mois (Allocation selon le pays où a lieu la mobilité suivant la grille qui apparaît dans l'annexe 3) ;
- c) Frais de fonctionnement et de recherche ;
- d) Seuls les petits équipements (4 000 euros maximum) pourront être financés.

### 7.2 Dépenses éligibles dans le cadre du financement du CNPq : Se référer à l'AAP du CNPq

### 7.3 Dépenses éligibles dans le cadre du financement de l'APGMV (les modalités de décaissement se feront conformément aux dispositions réglementaires et procédures comptables de l'APGMV) :

- a) Bourses d'excellence de formation (jeunes chercheurs encouragés) et de mobilité des chercheurs,
- b) Frais de fonctionnement et de recherche (la durée cumulée des déplacements pris en charge est au maximum de 45 jours pour la durée du projet),
- c) Des équipements ou matériels de soutien à la recherche pourront être financés.

## 8. Calendrier

---

Appel à propositions : **20 juin - 20 octobre 2012**

Examen des candidatures : **novembre 2012**

Diffusion des résultats: **décembre 2012**

Conventionnement : **décembre 2012 –janvier 2013**

Démarrage des activités : **à partir de mars/avril 2013**

## 9. Constitution du dossier

---

Le dossier à envoyer à l'AIRD, à l'adresse [dpf.Desertification@ird.fr](mailto:dpf.Desertification@ird.fr) doit être constitué des pièces suivantes :

- a) Description du projet (annexe 1). Le résumé du projet en Anglais d'une page qui est demandé dans ce formulaire, doit être identique au résumé en anglais soumis par le partenaire brésilien au CNPq et par le partenaire Africain à l'APGMV.
- b) Budget du projet : budget global de la proposition et budget sollicité à chaque bailleur, à savoir AIRD, APGMV, CNPq (annexe 2)
- c) Engagement de collaboration signé par les porteurs du projet.
- d) Avis scientifique et aval des institutions de rattachement des porteurs du projet
- e) Avis scientifique et aval des directeurs d'unités ou de laboratoires des porteurs du projet

Pour en savoir plus et pour avoir accès aux formulaires : <http://www.aird.fr/>

## 10. Dépôt des candidatures

---

Le dossier est à adresser à l'AIRD avant le **20 octobre 2012** uniquement à l'adresse électronique [dpf.desertification@ird.fr](mailto:dpf.desertification@ird.fr)

**Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera rejeté.**

## 11. Liste d'annexes

---

- Annexe 1 : Description du projet
- Annexe 2 : Budget (Fichier Excel)
- Annexe 3 : Grille pour financement de bourses d'échanges scientifiques et de formation selon le pays d'accueil